

RAPPORT D'ACTIVITES : 2005

Comité directeur

Le Comité directeur s'est réuni 6 fois en 2005.

Recours

Le fait le plus marquant de la période 2005-2006 est, bien entendu, la décision de la Commission fédérale de recours qui est intervenue tout récemment. M^e PAGE nous en donnera une information tout à l'heure.

Le comité directeur s'est réuni avec M^e PAGE pour examiner dans le détail les considérants du jugement afin de définir quelle suite nous devons donner. Après discussion avec M^e PAGE, le Comité directeur a été décidé de ne pas faire recours contre la décision. Une consultation des communes membres a été faite par email, compte tenu des délais très courts nous permettant de déposer un recours. Les communes qui nous ont répondu, ont confirmé l'option du comité directeur.

En effet, il ressort que sur de nombreux points, l'AIG devra procéder à des études complémentaires (limitation des vols de nuit, de l'aviation légère, modification de trajectoires). La Commission fédérale donne partiellement raison aux recourants, et considère crédibles leurs arguments. Elle demande donc à l'AIG de procéder à de nouvelles études visant à diminuer les nuisances.

Dans ces conditions, le comité directeur pense qu'il est préférable d'adopter une attitude constructive vis-à-vis de l'aéroport et de profiter des études qui devront être menées pour suivre ces dossiers de près et pouvoir intervenir en cours de route, dans le cadre de leur élaboration, plutôt que d'attendre le dépôt d'un dossier technique tout ficelé sur lequel nous n'aurions plus rien à dire. Nous positionner comme un interlocuteur crédible et constructif vis-à-vis de l'AIG nous semble une option préférable à celle de l'opposition.

Le seul point qui paraît litigieux et qui ne nous donne pas satisfaction dans la décision de la Commission est celui concernant la transparence et la diffusion des informations. Sur ce point, toutefois, d'autres pistes d'action et de pression que le recours nous paraissent possibles et préférables, notamment via les projets de loi concernant l'AIG.

Adhésion des communes

Le comité directeur a poursuivi les efforts envers les communes qui ne sont pas encore membres. Des courriers ont été envoyés et des contacts personnels pris. Malheureusement aucune nouvelle commune n'a rejoint l'Association. La commune de Meyrin a toutefois manifesté un certain intérêt qui ne s'est toutefois pas encore concrétisé par une demande formelle d'adhésion. Nous sommes heureux d'accueillir ce soir un représentant de la commune de Bellevue, ce qui est peut-être un présage de l'intérêt de cette commune à rejoindre notre association.

A fin 2005, l'ATCR compte 20 communes représentant environ 88'850 habitants.

Rencontres avec l'AIG

En 2005, 3 séances ont eu lieu (2.03.05; 29.06.05; 30.11.05) avec l'AIG. La dernière séance du mois de novembre passé a été l'occasion du passage de témoin entre M. JOBIN et M. DEILLON.

Ces rencontres nous ont permis d'aborder différents thèmes, notamment :

- > les vols de nuit
- > l'aviation légère
- > la compatibilité entre l'aviation légère et l'aviation lourde
- > les projets de développement de l'aéroport
- > les trajectoires des avions
- > les projets de loi concernant le statut de l'aéroport
- > les travaux des différentes commissions (commission mixte franco-suisse, groupe de travail aviation légère)

M. DEILLON abordera tout à l'heure les principaux points qui nous préoccupent, soit l'augmentation des vols de nuit et l'aviation légère.

Secrétariat technique

Urbaplan a assuré le secrétariat technique durant 2005 et son mandat a été renouvelé pour 2006.

Contacts avec d'autres associations

Les contacts avec les associations de Bâle et Zürich se sont intensifiés.

Dans un premier temps, une délégation du Comité directeur a rencontré l'association de l'aéroport de Bâle le 16 juin 2005. Puis une 2^{ème} séance s'est déroulée le 7 avril 2006 avec les associations de Bâle et de Zürich et une autre rencontre avec ces mêmes associations est déjà agendée pour le 28 juin. Ces premiers contacts ont permis à chaque association de mieux se connaître en vue de progressivement définir des champs d'action communs. Bien que chaque association ait des problèmes spécifiques, un partage des connaissances et des expériences paraît utile dans certains domaines. Il est également utile de savoir comment tel problème particulier a été appréhendé et résolu dans les autres aéroports.

Avec les associations de Bâle et de Zürich nous avons évoqué la question de l'adhésion de l'ATCR au SVESAL (Schweizerische Vereinigung gegen die schädlichen Auswirkungen des Luftverkehrs – Association suisse contre les nuisances des avions).

Le SVESAL constitue l'association faitière représentant les associations des 3 aéroports nationaux. Actuellement c'est l'ARAG qui représente Genève. Nous avons mis à l'ordre du jour l'adhésion de notre association au SVESAL.

Bien que cette association, fondée en 1972, n'ait pas été très active ces dernières années, il nous semble qu'elle pourrait présenter un intérêt pour soutenir certaines actions au niveau de la Confédération. Elle devrait également constituer un appui pour développer des contacts avec des associations européennes. Le but étant, bien entendu, de tirer le meilleur parti des expériences des uns et des autres et des réseaux pour défendre les intérêts de nos membres.

Ainsi, une initiative parlementaire a été lancée concernant la prescription des recours. Dans ce cadre, le poids d'une association représentant les intérêts des trois régions pourrait s'avérer utile pour défendre les intérêts des riverains.

Commission de l'économie (projet de loi sur l'AIG)

En raison des élections cantonales à Genève en automne 2005, les 2 projets de loi visant à modifier le statut de l'aéroport n'ont pas été débattus en Commission.

L'ATCR-AIG est intéressé à ce projet, car la modification de la loi sera l'occasion de changer le statut, la composition et le fonctionnement de la Commission consultative sur les nuisances. Celle-ci est en effet présidée par le Directeur de l'AIG et son fonctionnement est fixé dans la loi de 1994.

Par ailleurs, notre association a d'autres demandes à formuler pour compléter la loi, notamment en ce qui concerne la production et la diffusion d'informations.

L'ATCR-AIG a écrit à la Commission de l'économie afin de demander à être auditionnée.

Actions de communication

Un article présentant les activités de l'Association a été écrit et a été très largement diffusé dans les journaux communaux. Cela a eu certains effets en termes de visibilité, puisque notre site internet a été plus souvent visité et des demandes d'information nous sont parvenues par email.

Site internet

Le site internet de l'association est en service depuis le 7 octobre 2004.

Depuis le début de l'année, le site a été visité entre 150 et 250 fois par mois.

Rectangle d'or

Lors de l'AG du 24 novembre 2003, il avait été demandé au comité directeur de suivre l'avancement du projet du Rectangle d'Or, celui-ci pouvant avoir des incidences en termes d'augmentation des vols ou délocalisation de l'aviation légère.

De nouvelles études d'urbanisme ont été effectuées en 2005. Le projet a été passablement redimensionné à la baisse, mais malgré cela semble avoir de la difficulté à décoller.

L'ATCR continuera de suivre de près le dossier.

Perspectives 2006-2007

Le Comité directeur aura à suivre d'importants dossiers cette prochaine année :

- > les résultats des études concernant la compatibilité entre aviation légère et aviation lourde
- > les travaux des commissions concernant l'aviation légère
- > les études que devra mener l'AIG suite à la décision de la CRINEN (s'ils n'ont pas fait recours)
- > les projets de loi

Par ailleurs, nous entendons également poursuivre :

- > les contacts avec les associations de Bâle, Zürich et élargir à d'autres aéroports
- > les contacts avec les communes qui ne sont pas encore membres